

VOREPPE

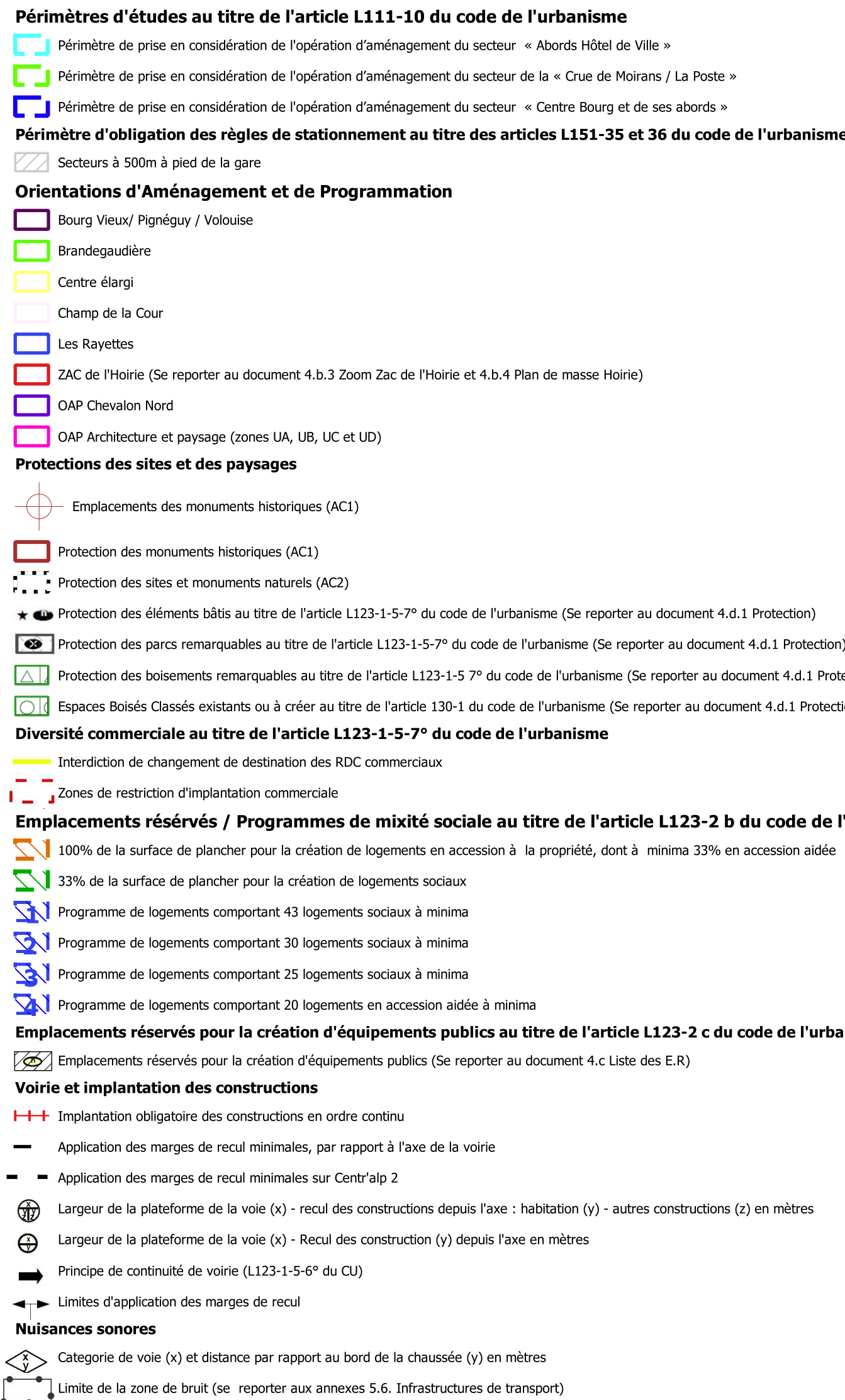
4.b Plans de zonage

4.b.2. Planche Est

4.b.2. Planche Est

Projet M4

Source: Cadastre 2022@DGFiP
Edition: 07-05-2025@Vile Voreppe



Important :
Dans les zones UAa, UBa, UBb, UBc, UCb : Les opérations nouvelles à destination principale d'habitat devront respecter une densité minimale correspondant à 0,5m² de surface de plancher par m² de superficie de l'unité foncière.

Zone	
IAZ1 : zone à urbaniser à destruction d'habitat secteur elevated road (cour)	
IAZ2 : zone à urbaniser à destruction d'habitat secteur des ruelles (cour)	
IAZ3 : zone à urbaniser à destruction d'habitat (court terme)	
IAZ4 (R=0-1.5) : zone à urbaniser à destruction d'habitat (court terme)	
IAZ4 (R=1-1.5) : zone à urbaniser à destruction d'habitat (court terme)	
IAZ4 (R=1.5-2) : zone à urbaniser à destruction d'habitat (court terme)	
IAZ4 (R=2-3) : zone à urbaniser à destruction d'habitat (court terme)	
IAZ4 (R=3-4) : zone à urbaniser à destruction d'habitat et de bureaux (court terme)	
IAZ4 (R=4-5) et IAZ4 (R=5-6) : zone à urbaniser à destruction d'habitat (court terme)	
IAZ5 : zone à urbaniser à destruction d'habitat (moyen terme)	
IAZ6 : zone à urbaniser à destruction d'actifs immobiliers (court terme)	
IAZ6H : zone à urbaniser à destruction d'actifs immobiliers commerciaux (court terme)	
IAZ7 : zone à urbaniser à destruction d'actifs (moyen terme)	
IAZ8 : zone à urbaniser à destruction d'actifs immobiliers (moyen terme)	
A0 : zone agricole	
A1 : zone agricole "basse"	
A2 : zone agricole "haute"	
N0 : zone naturelle	
N1 : zone naturelle "basse"	
N2 : zone naturelle "haute"	
NCA : zone naturelle située sur la zone CentR2-6	
NR : zone naturelle "sur protection des points de captage"	
NJ : zone naturelle "bassin" (collectifs ou familiaux)	
NR : zone naturelle "bassin"	
UA : zone urbaine correspondant au bureau, hors de l'axe des PEPO	
UA : zone urbaine correspondant au tournant, hors de l'axe des PEPO	
UB : zone urbaine correspondant au quartier de Bourg Vieux et de la Chapelle	
UB : zone urbaine d'intérêt élevé, au sein de PEPO	
UB : zone urbaine d'intérêt élevé, au sein de PEPO (Champ de la Cour)	
UB : zone urbaine d'intérêt élevé, au sein de PEPO (Champ de la Cour)	
UB : zone urbaine correspondant au quartier de Bourgaud	
UB : zone urbaine correspondant au quartier de Volvaise	
UC : zone urbaine d'intérêt moyenne, hors de PEPO	
UC : zone urbaine d'intérêt moyenne, au sein de PEPO	
UC : zone urbaine d'intérêt élevée, hors de PEPO	
UE : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEB : zone urbaine non constructible, à destruction d'actifs économiques	
UE : zone urbaine à destruction d'actifs artisanaux	
UE : zone urbaine à destruction d'actifs de commerce	
UEC : zone urbaine correspondant au site de CentR1-6	
UEC2 : zone urbaine correspondant au site de CentR1-6	
UEC3 : zone urbaine correspondant au site de CentR1-6	
UEC4 : zone urbaine correspondant au site de CentR1-6	
UEC5 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC6 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC7 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC8 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC9 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC10 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC11 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC12 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC13 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC14 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC15 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC16 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC17 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC18 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC19 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC20 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC21 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC22 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC23 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC24 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC25 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC26 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC27 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC28 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC29 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC30 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC31 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC32 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC33 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC34 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC35 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC36 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC37 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC38 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC39 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC40 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC41 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC42 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC43 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC44 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC45 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC46 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC47 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC48 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC49 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC50 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC51 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC52 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC53 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC54 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC55 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC56 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC57 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC58 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC59 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC60 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC61 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC62 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC63 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC64 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC65 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC66 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC67 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC68 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC69 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC70 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC71 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC72 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC73 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC74 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC75 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC76 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC77 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC78 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC79 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC80 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC81 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC82 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC83 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC84 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC85 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC86 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC87 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC88 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC89 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC90 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC91 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	
UEC92 : zone urbaine à destruction d'actifs immobiliers	

Numéro	Parcelles concernées	Bénéficiaire	Localisation	Objet	Emprise vise	Superficie
1	AB 125-AB 169-AB 268-AB 273-AB 274-AB 276-AB 277-AB 278-AB 283-AB 284-AB 285-AB 286-AB 288-AB 289-AB 293-AB 294-AB 295-AB 299	commune	L'le charreau	Aménagement d'une zone de libre		88 592 m ²
2	BN 712	commune	L'le plançan	Aménagement d'un accès à la future zone d'activité artisanale de Centripud	14m	771 m ²
3a	BN 287, BN 290, BN 288, BN 704, BN 705, BN 931, BN 929, BN 541, BN 928, BN 929, BN 930, BN 936, BN 930, BN 471	commune	La tivolière	Aménagement d'un cheminement mode doux	4m	2 408 m ²
3b	BN 311, BN 472, BN 541, BN 559, BN 802, BN 1015	commune	La tivolière	Aménagement d'un cheminement mode doux	4m	445 m ²
4	BN 796	commune	L'île du port	Aménagement d'un cheminement mode doux	257 m ²	
5	BN 797	commune	L'île du port	Aménagement d'un cheminement mode doux	952 m ²	
5	AD 335	commune	Les balnes	Réalisation d'une plage de décontamination	1 632 m ²	
6	AD 439	commune	Océ de morlaix	Aménagement carrefour	4m	125 m ²
7	BN 913, BN 915, BN 581, BN 805	commune	La tivolière	Aménagement carrefour	253 m ²	
8	AI 569, AI 571, AI 572, AI 573	commune	Malossane	Voie publique / cheminement piétonnier d'accès complémentaire à Malossane	8m / 2,5m	2 005 m ²
9	AH 588	commune	Malossane	Bassin de rétention d'eau pluviale	2 261 m ²	
10	AH 521	commune	Aménagement carrefour		393 m ²	
11	AI 397	commune	Saint-nizier	Sécurisation d'un virage de la route de Chalais	6 m ²	
14b	RL 236, RL 246, RL 248, RL 478	commune	Champ de la cour	Confortement de la rue de l'Échalier	10m	231 m ²
17	RL 340, RL 155, RL 420, RL 345	commune	Champ de la cour	Aménagement d'une continuité mode doux	4m	382 m ²
18a	RL 152, RL 421, RL 423, RL 480, RL 495, RL 680, RL 689, RL 690, RL 691, RL 692	commune	Champ de la cour	Confortement du Chemin des Buis	14m	864 m ²
18b	RL 106, RL 694, RL 698	commune	Les banettes	Confortement du Chemin des Buis	14m	386 m ²
18c	RL 695	commune	Les banettes	Confortement du Chemin des Buis	14m	183 m ²
18d	RL 307	commune	Les banettes	Confortement du Chemin des Buis	14m	293 m ²
19	BM 48	commune	L'achard	Réalisation d'un bassin de rétention	3 188 m ²	
22	BM 385	commune	L'île du port	Extension du cimetière	7 253 m ²	
23	BM 57, BM 390, BM 716	commune	Le vorzet	Aménagement d'une voie d'accès aux gares de passage	5 901 m ²	
24	BM 797	commune	Le vorzet	Confortement d'une nouvelle voie pour le desserte de l'île du Port	9m	3 049 m ²
25b	RL 171	commune	Les pertuis	Aménagement d'une continuité mode doux paysagée	10m	314 m ²
28a	BI 339	commune	Pierre soliel	Aménagement d'une continuité mode doux	3m	45 m ²
28b	BI 569, BI 575, BI 581, BI 585	commune	Jacquière	Aménagement d'une continuité mode doux paysagée	10m	958 m ²
28c	BI 575, BI 581	commune	Jacquière	Aménagement d'une continuité mode doux	4m	455 m ²
29	BM 541	commune	Brandegoude	Aménagement d'une continuité mode doux	103 m ²	
30b	BI 561, BI 562	commune	Nandan	Confortement rue Lacordaire	8,5m	84 m ²
31	BI 607, BI 584, BI 610, BI 585, BI 603, BI 604	commune	Jacquière	Aménagement d'une voie de liaison inter-quartiers « rue Marguerite Herpin »	8m	1 113 m ²
32a	BI 625, BI 627	commune	Jacquière	Confortement de la rue de Nandan	13m	89 m ²
32b	BI 210, BI 211, BI 209	commune	Nandan	Confortement de la rue de Nandan	13m	225 m ²
32c	BI 324, BI 328	commune	Jacquière	Confortement de la rue de Nandan	13m	19 m ²
32d	BI 610	commune	Jacquière	Confortement de la rue de Nandan	13m	53 m ²
33	BI 604	commune	Veronville	Aménagement d'un parc public	16 142 m ²	
34	BI 972, BI 974	commune	Ouessire	Réalisation d'un équipement public	8 732 m ²	
35a	AP 876	commune	Gachetère	Aménagement d'un bassin de rétention / plage à matériaux	2 350 m ²	
35b	AP 838, AP 876	commune	Gachetère	Aménagement d'une continuité mode doux	3m	340 m ²
35c	AP 874, AP 875, AP 876	commune	Gachetère	Aménagement d'une continuité mode doux	3m	476 m ²
37a	BI 157, BI 155	commune	Ouessire	Confortement du chemin des Seies	12m	1 547 m ²
37b	BI 144, BI 690, BI 694, BI 568, BI 689, BI 687, BI 689, BI 1005	commune	Boulevard	Confortement d'une continuité inter-quartiers	12m	1 574 m ²
38a	BI 866	commune	Les jaciens	Aménagement d'une voie de liaison inter-quartiers « Rue du souverain François »	9m	3 144 m ²
38b	BI 725, BI 816, BI 867, BI 943	commune	Les jaciens	Aménagement d'une voie de liaison inter-quartiers « Rue du souverain François »	12m	1 299 m ²
40	BI 959	commune	Ville neuve	Aménagement d'une continuité mode doux	3m	456 m ²
41a	AP 732	commune	L'herbie	Confortement de la rue de la Roche Morin / Accès secteur des Rayettes	8m	136 m ²
41b	AV 46, AV 7, AV 8	commune	Les rayettes	Confortement de la rue de la Roche Morin / Accès secteur des Rayettes	8m	120 m ²
42	BI 806	commune	Ville neuve	Aménagement d'une continuité mode doux	6m	439 m ²
43	BC 2, BI 85, BI 495	commune	Chassalière	Aménagement d'une continuité mode doux	4m	504 m ²
44	BC 223	commune	Chassalière	Aménagement d'une continuité mode doux	3m	88 m ²
45	BC 39	commune	Chassalière	Aménagement d'un parc public	748 m ²	
46	AV 210	commune	Le chevalon nord	Confortement de la voie d'accès au relais de Télécommunications	8m	951 m ²
47	AV 210	commune	Le chevalon nord	Extension du cimetière / Aménagement stationnement	722 m ²	
48	BI 380, BI 381	commune	Morletière	Aménagement carrefour Route Yeury / Rue de Morletière	Aménagement Stationnement public	738 m ²
49a	AZ 81, AZ 95, AZ 637, AZ 594, AZ 495, AZ 617, AZ 722, AZ 91, AZ 76	commune	Chemnet	Aménagement d'une division de la RD 3 C	14m	9 184 m ²
49b	AZ 403	commune	Bouvet	Confortement d'une voie de liaison inter-quartiers	12m	140 m ²
50a	IC 196, IC 198, IC 199, IC 200	commune	Chassalière	Confortement d'une voie de liaison inter-quartiers	12m	85 m ²
50b	AX 653, AX 462, AX 553, AX 555A, AX 576, AX 572, AX 574, AX 655, AX 705, AX 704, AX 705	commune	Cottelandière	Confortement chemin de Chamoissière	8m	460 m ²
50c	AX 613, AX 434, AX 465, AX 614, AX 463, AX 467	commune	La roche	Confortement chemin de Chamoissière	8m	451 m ²
50d	AX 472, AX 473, AX 487, AX 689, AX 699	commune	La roche	Confortement chemin de Chamoissière	8m	313 m ²
51	AX 458, AX 456, AX 462, AX 460	commune	Cottelandière	Confortement chemin des Espinas	8m	284 m ²
58	RL 345	commune	Champ de la cour	Aménagement d'une continuité mode doux	4m	193 m ²
59	AH 484	commune	Falbourg du port	Extension d'un groupe scolaire / Equipement public	1 560 m ²	